CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64971** **VALABLE JUSQU'AU** **22/03/2027**

ÉDITÉ LE 30/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/07/2005

Raison sociale : ETABLISSEMENTS RONDEL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/09/2024

Capital : 208 000

3 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
ZA SAINT CROIX
22190 PLERIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC CEDEX 1 483 470 258 RCS

Siret : 483 470 258 00045

Téléphone : 02 96 94 03 87 **Fax :**

Portable : 06 99 00 00 00

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :
SY HOLDING (498 072 834) / DONNIO-GOUJON YANN PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 5039500

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000005199098504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000005199098504

Site Internet : http://www.rondel-peinture.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2025

E-mail : deco@rondel-peinture.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 516 706 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	37	20/03/2025
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	3	20/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/12/2025 10:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.